

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

678th meeting of the Council

Could not locate record of meeting.

529630

■***

NOTE BIO (80) 522 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

■***

CONSEIL PECHE (K. VAN DER PAS)

LES MINISTRES DE LA PECHE SE SONT REUNIS CE MATIN A BRUXELLES
POUR ESSAYER, SI NECESSAIRE, JUSQU'A MERCREDI INCLUS,
DE SE METTRE D'ACCORD SUR LA REPARTITION DES QUOTAS DE
PECHE. LE DERNIER COMPROMIS QUE LA COMMISSION A SOUMIS
PENDANT LES REUNIONS PREPARATOIRES, PREVOIT LA REPARTITION
SUIVANTE : ALLEMAGNE 150.000 T (13,39 %), FRANCE 149.000 T
(13,3 %), PAYS BAS 80.000 T (7,14 %), BELGIQUE 21.000 T
(1,88 %), ROYAUME UNI 404.000 T (37,07 %), DANEMARK
270.000 T (24,11 %), IRLANDE 46.000 T (4,11 %). LE TOTAL
AINSI REPARTI EST DE 1.120.000 T D'EQUIVALENT CABILLAUD, SOIT
SEPT ESPECES DE POISSONS DONT LA VALEUR A ETE CONVERTIE
DANS LEURS VALEURS RESPECTIVES AU CABILLAUD (CABILLAUD, EGLEFIN,
MERLAN, LIEU NOIR, SEBASTE, MAQUEREAUX). CES
CHIFFRES CONCERNENT TOUJOURS LES POSSIBILITES DE CAPTURES
POUR 1980. LES STOCKS DISPONIBLES L'ANNEE PROCHAINE SONT
CEPENDANT DU MEME ORDRE DE GRANDEUR DE MANIERE QUE LA REPARTI-
TION NEGOCIEE ACTUELLEMENT GARDE SA SIGNIFICATION. ON N'EN-
TEND PAS BEAUCOUP DE VOIX OPTIMISTES DANS LES COULOIRS DU
CONSEIL. LE DANEMARK EST MECONTENT DE LA DIMINUTION DE SES
QUOTAS PAR RAPPORT AUX PROPOSITIONS PRECEDENTES TANDIS QUE LA
FRANCE SOUHAITE UNE NOUVELLE AMELIORATION. RESTE EGALEMENT
A RESOUDRE LA QUESTION EPINEUSE DES DROITS HISTORIQUES DANS
LES ZONES SCOTIQUES QUE LA GRANDE BRETAGNE VEUT SUPPRIMER
PROGRESSIVEMENT TANDIS QUE LES AUTRES PAYS, ET NOTAMMENT
LA FRANCE, SOUHAITENT LEUR MAINTIEN. LA NEGOCIATION SE
COMPLIQUE ENCORE DU FAIT QUE L'ITALIE INSISTE SUR L'ADOPTION
D'UN PROGRAMME STRUCTUREL DE L'ORDRE DE 300 MUC (PROPOSE
PAR LA COMMISSION) TANDIS QUE LA DELEGATION ALLEMANDE NE VEUT
PAS S'ENGAGER DANS DE NOUVELLES DEPENSES AVANT QUE LE CONSEIL
N'AIT ANALYSE LE FONDEMENT DE TOUTE POLITIQUE STRUCTURELLE,
TANT DANS LE DOMAINE DE LA PECHE QUE DE L'AGRICULTURE.

A SUIVRE

AMITIES

M. SANTARELLI COMEUR

NNNN

NNNN

VAN DER PAS G.P.P. BERL.1/3 2205 15.12.80

X

M. SANTARELLI

P1

529632

NOTE BIO (80) 522 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL PECHE (K. VAN DER PAS)

LES MINISTRES DE LA PECHE ONT PASSE TOUTE LA JOURNEE DE LUNDI EN DISCUSSIONS PRELIMINAIRES SUR LES DIFFERENTS ASPECTS DE LA POLITIQUE DE LA PECHE : QUOTAS, ACCES AUX ZONES COTIERES, RESTRUCTURATION, ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES DE LA PECHE DATANT DE 1969, AINSI QUE LE VOLET EXTERNE. LES VERITABLES NEGOCIATIONS COMMENCERONT AUJOURD'HUI. LES MINISTRES SE RENCONTRERONT A 10 H EN REUNION SUPER RESTREINTE POUR MESURER LES POSSIBILITES ET SURTOUT LA VOLONTE DE SE METTRE D'ACCORD AVANT LE 31 DECEMBRE, DATE QUE LE CONSEIL S'EST IMPOSE LUI-MEME.

LES DISCUSSIONS PRELIMINAIRES DE LUNDI N'ONT PAS REVELE DES SURPRISES. QUANT AUX QUOTAS, SEULE L'IRLANDE EST ENTIEREMENT SATISFAITE : EN CONFORMITE AVEC UNE DECISION, PRISE PAR LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES A LA HAYE EN NOVEMBRE 1976, LES QUOTAS REPRESENTENT LE DOUBLE DES CAPTURES DU PASSE. LA GRANDE BRETAGNE ET L'ALLEMAGNE SONT PRETES A CONSIDERER LES PROPOSITIONS COMME UNE BASE DE DISCUSSION. LA DELEGATION BRITANNIQUE MAINTIENT CEPENDANT LE LIEN ENTRE LES QUOTAS ET UNE SOLUTION AU PROBLEME DE L'ACCES AUX ZONES COTIERES. LA DELEGATION ALLEMANDE POUR SA PART INSISTE SUR LA CONCLUSION D'UN ACCORD AVEC LE CANADA PERMETTANT AUX PECHEURS COMMUNAUTAIRES D'ENTRER DANS LA ZONE EXCLUSIVE DE CE PAYS. TOUTES LES AUTRES DELEGATIONS ESTIMENT QUE LES QUOTAS PROPOSES SONT INSUFFISANTS. LA FRANCE RECLAME UN MINIMUM DE 155.000 T D'EQUIVALENT CABILLAUD (PROPOSITION 149.000 T) ET LES PAYS BAS 87.000 T (PROPOSITION 80.000 T). LE DANEMARK PROTESTE CONTRE LA DIMINUTION DE SES QUOTAS PAR RAPPORT AUX PROPOSITIONS INITIALES. CETTE DIMINUTION PARAIT CEPENDANT JUSTIFIEE AUX YEUX DES AUTRES DELEGATIONS QUI ESTIMENT QUE LE DANEMARK NE PEUT PAS CONTINUER DE TRANSFORMER EN FARINE DES ESPECES DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE ET QUI SE FONT DE PLUS EN PLUS RARES.

A QUANT A L'ACCES, LA FRANCE A ENTR'OUVERT LA PORTE A UNE NEGOCIATION QU'ELLE AVAIT REFUSE AUPARAVANT. ELLE AVAIT JUSQU'ICI RECLAME LA LIBERTE D'ACCES A TOUTES LES EAUX COTIERES, MAIS SEMBLE DISPOSEE MAINTENANT A DISCUTER DE ZONES EXCLUSIVES A CONDITION QU'UNE SOLUTION SATISFAISANTE SOIT TROUVEE EN CE QUI CONCERNE LES DROITS "HISTORIQUES", ETABLIS DANS LE PASSE PAR DES ACCORDS BILATERAUX. LA GRANDE BRETAGNE MAINTIENT CES DEMANDES POUR UNE ZONE COTIERE EXCLUSIVE DE 12 MILES (= PROPOSITION DE LA COMMISSION) ET UNE PREFERENCE POUR SES PECHEURS DANS UNE ZONE ENTRE 12 ET 50 MILES. LE CONSEIL A DEMANDE A UN GROUPE DE TRAVAIL DE FAIRE UN INVENTAIRE DES DROITS HISTORIQUES AINSI QUE DE LA MANIERE DONT CEUX-CI SONT UTILISES.

/////

NNNN

VAN DER PAS G.P.P. BERL.1/3 2205 16.12.80

X

517805

M. SANTARELLI

Bruxelles, le 17 decembre 1980
NOTE BIO(80)522 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL PECHE (K. van der Pas)

Le Conseil Pêche entre aujourd'hui dans sa troisième journée de négociation. Les Ministres se sont enfermés en réunions super restreintes ou bilatérales tout au long de la journée de mardi sans toutefois progresser sur les deux questions-clés c'est-à-dire la répartition des quotas et l'accès aux zones côtières. La Présidence et la Commission ont soumis, hier soir, un compromis sur les quotas, exprimés en équivalent cabillaud. Celui-ci revisait les chiffres connus en augmentant légèrement les quotas néerlandais et français et en diminuant un peu les quotas allemands et irlandais. Malgré le caractère peu substantiel de ces modifications, elles ont tout de suite soulevé la question de savoir comment elles se traduisaient d'équivalent cabillaud dans l'ensemble des eaux communautaires en tonnes de poissons réels dans chacune des zones de pêche. Les experts de la Commission ont dû faire ce travail de moins au cours de la nuit. Quant à l'accès aux eaux côtières, les problèmes restent entiers, mais l'on a plus ou moins convenu que les États membres communiqueraient à la Commission la liste des droits historiques qu'ils estiment essentiels. Ensuite, la Commission pourrait faire une proposition quant à leur sort.

A suivre

Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR

C

Bruxelles, le 17 decembre 1980
Note BIO(80)522 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL PECHE (K. van der Pas)

Les Ministres de la Pêche se sont séparés mercredi à l'heure du déjeuner sans accord. M. Gundelach et la Présidence luxembourgeoise ont retiré leur dernière proposition de compromis concernant les quotas et l'accès, introduites hier soir, après avoir constaté qu'il n'était pas possible d'avancer parallèlement sur ces deux volets. Le Conseil lui-même avait décidé hier soir que ce parallélisme était une condition sine qua non pour la réalisation d'un accord. Les demandes françaises quant au maintien des droits historiques dans la zone côtière britannique ont cependant bloqué toute possibilité de progrès parallèle et donc toute possibilité d'accord d'ensemble.

M. Gundelach a exprimé devant la presse sa déception et sa préoccupation devant cette incapacité des États membres, malgré toutes les propositions de la Commission, d'honorer leur engagement politique de mettre au point une véritable politique de la pêche avant la fin de l'année. Il est en effet peu probable que le Conseil se réunisse encore d'ici la fin de l'année, bien qu'une décision finale à ce sujet ait été confiée à l'appréciation de la Présidence.

Le Conseil a décidé de prolonger jusqu'au 31 janvier 1981 les différentes mesures techniques de conservation, adoptées il y a quelques mois, mais il n'a pas pu donner suite à la demande allemande d'adopter l'accord "Canada" pour permettre l'accès des pêcheurs allemands aux eaux canadiennes à partir du 1 janvier 1981. Les délégations britanniques et danoises ont estimé que cet accord fait partie intégrale du paquet et ne peut pas être adopté isolément.

Amitiés

M. SANTARELLI COMEUR

